



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VS

HOMOLOGATION CONCORDAT

1. **Débitrice: Télémorgins-Champoussin SA**, Route de Bas-Vièze 6, 1875 Morgins
2. **Remarques:** La juge du Tribunal du district de Monthey rend notoire que l'audience d'homologation du concordat présenté par la société Télémorgins-Champoussin SA à ses créanciers aura lieu le jeudi 16 août 2018 au Tribunal du district de Monthey, Place de l'Hôtel de Ville 1, 1870 Monthey à 14 heures.

Les éventuels opposants peuvent s'y présenter pour faire valoir leurs moyens.

Dans l'intervalle, le sursis concordataire définitif accordé le 8 janvier 2018 à la société Télémorgins-Champoussin SA est prolongé jusqu'au 14 septembre 2018.

MM. Rocco Schito et Maxime Bossy (Findea SA, Rue du Grand-Pont 12, 1003 Lausanne) sont les commissaires au sursis.

Monthey, le 3 juillet 2018

La juge de district :

C. Rey-Mermet

Transmis pour être inséré au/à :

- FOSC (une insertion)

Tribunal du district de Monthey

1870 Monthey

04340593

